



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 29 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux le 29 aout à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19/08/2022, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas HABARE, Maire de Bourgogne-Fresne.

Etaient présents tous les membres saufs Mesdames Caroline LUISIN et Yasmine MOUSSA-DELIEGE (qui a donné pouvoir à Madame Martine STEINMETZ) ainsi que Messieurs Emilien SOWA (qui a donné pouvoir à Madame Valérie BAUDOUIN-RIMBERT) et Mickaël DEGORRE (qui a donné pouvoir à Madame Elodie LEGER).

Madame BAUDOUIN-RIMBERT Valérie est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 juin 2022.

Vote à unanimité

DELIBERATIONS :

- **BUDGET : VENTE DE BIENS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la liquidation judiciaire du Proxi, les biens du commerce ont été mis en vente, afin de pouvoir rapidement réhabiliter les lieux, la commune en ayant fait l'acquisition.

Cependant la commune n'a pas besoin de certains de ces biens mobiliers comme la trancheuse à jambon. Après avoir fait un tri, il est proposé au conseil de mettre en vente les biens que la commune ne souhaite pas garder.

Malheureusement, quelques dégâts sont à réparer notamment les sanitaires. Le plombier va bientôt venir. La fuite du locataire du dessus a été réparée.

La vente de ces biens pourrait permettre de diminuer la dépense pour la réhabilitation l'endroit. Monsieur le Maire explique qu'il y a eu un gros travail de nettoyage dans le local. Ce dernier est désormais visitable. L'ouverture du nouveau proximi pourrait avoir lieu pour mars 2023.

Les offres seront publiées dans la gazette et sur Facebook.

L'idée est de ne plus rien avoir pour le 1^{er} octobre.

BIENS COMMUNAUX	PRIX MINI – PRIX MAXI
Etagère bois (manque une roulette)	15€ - 50€
Trancheuse à jambon	40€ - 300€
Balance DIGI	30€ - 100€

Présentoir métallique	40€ – 75 €
Rayonnage métallique 32ml	150€ - 1000€
Vitrine basse réfrigérée	400€ - 1500€
Vitrine à glace	400€ - 1500€
2 congélateurs dont 1 HS	100€ - 500€
Four à pain	1000€ – 4500€
Rôtissoire	800€ – 3000€

Monsieur le Maire propose de fixer la date limite du dépôt des offres au lundi 26 septembre à 9h00 à la mairie et propose que le critère de la meilleure offre soit retenu.

Monsieur le Maire fait un point sur le véhicule acheté, nous attendons le devis pour la réparation, c'est un gros travail de carrosserie. A terme, le véhicule servira au service technique.

Le conseil, à l'unanimité :

- **DECIDE de mettre en vente les biens ci-dessous**

BIENS COMMUNAUX	PRIX MINI – PRIX MAXI
Etagère bois (manque une roulette)	15€ - 50€
Trancheuse à jambon	40€ - 300€
Balance DIGI	30€ - 100€
Présentoir métallique	40€ - 75 €
Rayonnage métallique 32ml	150€ - 1000€
Vitrine basse réfrigérée	400€ - 1500€
Vitrine à glace	400€ - 1500€
2 congélateurs dont 1 HS	100€ - 500€
Four à pain	1000€ – 4500€
Rôtissoire	800€ – 3000€

- **DECIDE que la vente se fera comme suivant : la date limite du dépôt des offres est fixée au lundi 26 septembre à 9h00 à la mairie.**
- **DECIDE que l'attribution des biens se fera selon le critère de la meilleure offre.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à réceptionner les offres et à leur donner suite.**

- **LOCATION : FORT DE FRESNE**

Monsieur le Maire rappelle la fermeture d'une partie du fort pour des raisons de sécurité dû à la santé des arbres.

À la suite de cette fermeture, Monsieur le Maire propose de réduire de moitié le loyer pour le second semestre de l'année 2022.

Madame LEGER demande pourquoi ne pas faire moitié prix pour l'année car la fermeture pénalise l'activité de l'association.

Monsieur le Maire rappelle que l'association a eu l'intégralité du terrain jusque juillet. Le domaine n'est réduit de moitié que depuis juillet. Il s'agit là d'un premier geste.

De plus, il s'agit d'une initiative de la mairie car depuis la fermeture, l'association n'a rien demandée.

Pour le reste, nous verrons selon l'avancé du dossier.

Monsieur le Maire explique que selon l'état des lieux de l'Office National des Forêts, les arbres sont vraiment dangereux. Pour des raisons de responsabilité, il n'est pas possible de rester sans rien faire.

Madame MUTZIG intervient en rappelant que la sécurité du public prime avant tout.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 15 voix pour, 0 contre et 3 abstentions :

• **DECIDE que le loyer pour le 2nd semestre de l'année 2022 sera exceptionnellement réduit de moitié.**

• **URBANISME : DEMATERIALISATION DES DEMANDES**

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2022, les administrés ont la possibilité de procéder à des demandes d'urbanisme par voie dématérialisée.

Pour le moment, nous les recevons par courriel.

L'objet de la convention est d'opter pour une dématérialisation totale, c'est-à-dire, ne plus passer par des envois courriels mais par une plateforme.

Il s'agit d'une harmonisation des services. Cela ne coûte rien à la commune.

Après débat, le conseil décide avec 17 voix pour, 0 contre et 1 abstention :

- **D'OPTER pour la dématérialisation complète des demandes d'urbanisme, cette option impliquant la mise à jour de la convention entre la commune et le CUGR**
- **D'AUTORISER le Maire à signer la convention entre la commune et le CUGR**

• **MISE EN DECHETERIE**

Monsieur le Maire explique à ses conseillers qu'il est parfois nécessaire de mettre en déchetterie certains biens communaux obsolètes.

Il demande l'autorisation à l'ensemble du conseil pour continuer lorsque cela est nécessaire.

La mairie ne paie pas pour aller en déchetterie. Parfois cependant, nous allons à C'mater qui est un service payant mais qui ne concerne que certains types de déchets.

Il explique également que les biens communaux font partis d'un inventaire. Il précise que ces biens seront préalablement sorti de l'inventaire avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **ACCEPTE que les services techniques puissent déposer des biens communaux obsolètes,**
- **DIT que les biens devront être préalablement sorti de l'inventaire.**

AUTRES ORDRES DU JOUR

Avis sur le plan partenariat

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le Grand Reims réalise une étude sur un plan de partenariat entre la Communauté Urbaine et l'ensemble des bailleurs sociaux.

Il rappelle également que les 3 bailleurs sociaux sont présents sur la commune.

L'idée de ce plan est qu'en cas de demande, si un bailleur n'a pas le logement adéquat pour une famille, la demande est communiquée aux autres bailleurs.

A ce jour, cela n'est pas systématiquement le cas, il faut faire des demandes différentes pour chaque bailleur.

Madame STEINMETZ témoigne qu'elle a connaissance de situation pour des tiers où Plurial collabore avec Reims habitat pour trouver un logement pour une famille.

Monsieur RIONDET demande si nous sommes concernés par le nombre minimum de logement. Réponse nous sommes en catégorie C nous intéressons moins.

Vote : 4 abstentions

Point mobilité des transports

Monsieur le Maire informe les conseillers que le lundi 05 septembre il doit se rendre à une réunion à Witry-lès-Reims pour évoquer le projet de concertation sur la future offre de transport.

Monsieur le Maire précise que cela peut être mis sous forme d'objectif. Que souhaitons nous à terme pour la commune ?

Madame PREVOTEAU le coût de ce projet. Pour le moment c'est un projet à l'étude, c'est pour cela que le grand Reims nous demande notre avis.

Madame BAUDOUIN-RIMBERT explique que pour ses filles qui vont à l'école à Reims, s'est compliqué pour aller et retour. Si personne ne peut aller chercher les enfants, ils font compter sur les grands-parents.

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table :

1 conseillère souhaite des mini-bus plutôt que des grands bus pour pouvoir augmenter le trafic.

1 conseiller souhaite un bus Bourgogne-centre de ville de Reims direct.

2 conseillers souhaitent une liaison uniquement vers Betheny.

Le reste des conseillers sont favorables à des liaisons avec Witry, la Neuville et Betheny. Avec des passages plus réguliers (tous les 2 heures)

Certains conseillers ont évoqué également une aire de covoiturage mais globalement la commune ne dispose pas d'emprise foncière suffisante pour cela.

Monsieur RIONDET fait remarquer que les anciens bains douches pourraient servir pour créer quelques places de parking de covoiturage.

Madame VARLET pense que dans le cas d'un système de covoiturage, il serait bien de prévoir autant de places sur Bourgogne que sur Fresne.

Monsieur le Maire propose des bus allant jusque Bazancourt, pour permettre ensuite de prendre le train avec un système de billet unique Bus-train coutant seulement quelques euros. L'ensemble des conseillers ne sont pas favorable.

Point méthaniseur

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a reçu un arrêté pour le méthaniseur de Bétheny.

Point PADD

Monsieur le Maire explique que le PADD devra être voté le 26 septembre si nous voulons tenir les délais et voir le PLU s'appliquer le plus tôt possible. A défaut de vote, cela reporte les délais administratifs,

Quelques points vont être supprimés comme les équipements sportifs précis, nous allons faire des règles plus générales.

Quelques ajouts vont être fait comme notamment ; la préservation des patrimoines bâtis, réglementer les ICPE sans les interdire totalement, prise en compte de l'écoulement des eaux pluviales dans les futures constructions, la préservation les ressources en eau (via les champs captant de Fresne et Auménancourt), préserver la trame verte et bleu, réaliser une OAP thématiques (exemple : chemin fort de Fresne, parcours de santé, chemin doux).

L'objectif est de pouvoir accueillir 150 habitants en plus d'ici 2032, cela signifie que nous avons besoin de 100 logements. Il faut donc travailler sur les dents creuses pour identifier celles avec un vrai potentiel de construction.

Le Maire rappelle que pour ce qui est de la contournante n'est pas une décision de la commune, le choix revient au département, nous ne sommes pas forcément prioritaires par rapport à d'autres communes. Il faut veiller à ce que nos documents d'urbanisme n'empêchent pas la création de la contournante.

Globalement le cabinet d'étude devait travailler essentiellement sur l'intégration paysagère des nouvelles constructions, préservation de l'eau, réduire les possibilités de nouveaux méthanisateurs.

Le Maire rappelle qu'il faut se protéger tout en faisant attention à ne pas prendre notre PLU attaquable.

Point Arbres

Pour le Fort de Fresne : nous avons un devis de l'ONF d'un montant de 4140.13 euros pour le martelage des arbres présents sur l'ensemble du fort. Il faudra ensuite ajouter l'abattage des arbres marqués comme dangereux.

L'absence de ces arbres va transformer le paysage du fort qui se ressemblera plus à un bois.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra faire de la communication auprès des administrés avant de procéder à l'abattage. Il faudra également replanter avec risque que certains ne reprennent pas.

L'idéal serait de trouver des subventions pour l'achat des arbres et le travail autour.

Pour l'abattage ; l'ONF peut organiser tout le suivi du chantier, la vente du bois sur pied pourrait payer l'abattage.

Monsieur BONHOMME précise qu'avant on pouvait abattre en affouage. Pourquoi ne pas faire pareil.

Cela a été déconseillé par l'ONF, en cas d'accident, la responsabilité de la commune pourrait être engagée puisqu'elle aurait confié l'abattage d'arbres réputés dangereux à des personnes dont les compétences n'auraient pas été vérifiées.

Madame LEGER propose de faire une décharge. Il faut voir avec les services juridiques.

Madame LEGER explique l'association UM Marne pourrait gérer cet abatage. Cela pourrait permettre d'aller plus vite.

M LE MAIRE précise qu'avant la phase d'abattage, il faut réaliser le diagnostic sanitaire. Quand nous connaissons exactement les quantités à abattre, nous étudierons plusieurs possibilités.

Le martelage et le marquage pourrait avoir lieu cet hiver. L'abatage pourrait avoir lieu dans la foulée.

Madame IVALDI demande s'il est possible d'abattre les arbres près de la piste pour sauver la saison ?

Madame LEGER explique que la saison est foutue. M le Maire répond que le but est d'avoir fini rapidement afin que la compétition annuelle du jeudi de l'ascension puisse avoir lieu.

Le maire rappelle que le fort n'a pas été entretenu depuis des années.

Madame MUTZIG demande s'il existe d'autres organismes pour voir l'état des arbres ?

L'ONF n'a rien gagné dans l'abatage des arbres. Des personnes privées pourraient y voir du gain.

On peut faire un autre devis.

Monsieur LEJEUNE demande si le Grand Reims dispose d'un expert pour faire ce travail ?

M Le MAIRE répond que Non

Le maire propose de mettre aux voix le fait d'appeler un expert pour avoir un devis autre que celui de l'ONF pour marquer les arbres du Fort. **Vote : Unanimité**

Pour les arbres dans les promenades : l'état sanitaire de ces derniers pourrait poser un problème de sécurité. Le dernier abattage de 2019 n'ayant pas été compris par la population, il faudra faire preuve de pédagogie pour les décisions que nous aurons à prendre

Nous avons un devis pour le diagnostic complet arbre par arbre : 12HT / arbre. Nous comptons 550 arbres à diagnostiquer

Il s'agit d'un diagnostic avec préconisation d'intervention. En cas de marquage, l'abatage sera obligatoire pour raison de sécurité.

Si on les abat, nous aurons des trous, ce qui touche à la beauté des promenades.

Madame MUTZIG propose de mettre d'autres arbres que des noyers qui risquent d'être étouffés par les gros arbres.

Le maire précise que la loi est très claire au sujet des arbres alignés : « un arbre coupé = un arbre planté ». Il s'agit d'une réglementation spécifique. D'autant que nous sommes en périmètre classé. Si nous voulons changer certaines choses, il faudra l'avis des bâtiments de France.

Madame LEGER propose de couper par tranche.

Madame MUTZIG n'est pas d'accord, les promenades vont être vides. Les habitants ne vont pas comprendre.

Le Maire précise que le problème n'est pas du tout le même que pour le Fort. Le risque d'être blessé avec une chute d'arbre est plus grand dans les promenades.

Monsieur RIONDET rappelle qu'un arbre creux n'est pas forcément dangereux, exemple avec l'arbre de Boulton sur Suipe.

Madame STEINMETZ précise que la commune est habituée à voir des coupes régulières des arbres, en y allant par tranche, cela ne choquera pas.

Le Maire demande aux conseillers d'y réfléchir pour le prochain conseil.

Monsieur LEJEUNE rappelle que les promenades sont l'emblème de la commune depuis plus de 100 ans.

Monsieur LEJEUNE demande si toutes les syllabes qu'il vient de prononcer ont été comprises.

Il faut contacter les bâtiments de France pour savoir ce qu'il autorise pour les promenades, cela aidera notre réflexion.

Monsieur RIONDET précise qu'en termes d'entretien, c'est plus simple de passer entre des arbres alignés.

Monsieur LEJEUNE demande la situation des arbres nouvellement planté ? Il y a un peu de pertes, 5 ou 6 ne sont pas repartis.

Lors du dernier replantage de l'ancienne municipalité, beaucoup sont mort.

Monsieur LEJEUNE trouve dommage de ne pas avoir eu de paillages.

En effet, mais le paillage disparaît rapidement avec les passages de tondeuses

QUESTIONS DIVERSES

- Cadeau de mariage : proposition d'acheter un jeu de société dans lequel la commune est présente.
- CLIC 10 ans. Tous les conseillers sont invités. Il faut rendre réponse avant le 12 septembre.
- Horaires de la mairie : Monsieur le Maire fait un point sur les nouveaux horaires.
- Matières dangereuses : relance les maires d'Auménancourt, saint Etienne et Boulton pour prendre un arrêté en commun, qui sont d'accord pour prendre ce genre d'arrêté. Notamment le passage d'éthanol.
- Voirie : parole à Monsieur EDWIGE : il rappelle l'historique des réunions depuis octobre 2020. Pour les ilots, nous avons le feu vert. La SADE est passée pour poser des canalisations d'eau ce qui impose de refaire quelques travaux. La priorité à droite a été instaurée. Les usagers doivent d'y faire. Beaucoup de gens refusent d'appliquer des priorités. D'autres travaux vont avoir lieu, notamment au niveau du local des techniques. Maintenant, il faut sécuriser l'avenue Manichon pour ralentir les véhicules qui veulent couper la RD pour gagner du temps. Globalement ça ralenti. Madame PREVOTEAU fait remarquer que le stop pour les véhicules venant d'Auménancourt n'est pas posé. C'est normal, nous attendons que la SADE ait fini ses travaux. Madame VARLET : la rue du colombier qui ne laisse pas la priorité sur la rue de la Libération. Monsieur EDWIGE explique il y a une réflexion sur l'accès de la rue du colombier sur la rue de la libération. Nous allons voir ça avec la commission voirie. Madame LEGER : le passage de la rue de la libération était d'y prévu ? c'est une demande du département. Monsieur RIONDET : rue de la libération, il y a une bordure de trottoir descellé. Pour le scellement, il y a un devoir de résultat. Madame LEGER : il faut penser aux habitants qui sont sur la libération. Monsieur EDWIGE : nous avons déjà abordé le sujet mais régulièrement, il y a quelques mois, tout le monde disait qu'il y en avait marre de la voirie. Monsieur LEJEUNE : il y a un code de la route devant être respecté. En entrée de chaque agglomération, les modifications sont signalées. Madame SANGNIER-CORNU : la nuit on ne voit pas assez les bordures. Il faut rappeler que si les gens roulent à 30km/h ils ont le temps de voir les bordures. Monsieur le Maire : la priorité à droite avait été évoquée plusieurs fois, les feux n'étaient pas possibles, l'alternance de priorité à droite n'était pas possible. Globalement, il faut limiter les panneaux. Il a un particulier, un agriculteur qui s'amuse à détruire les aménagements neufs. Dans la rue de la budelette, nous avons essayé le sens interdit, les riverains ayant demandé cette modification vont à l'encontre de cette règle. Fin des travaux : nous espérons que les travaux seront finis fin septembre. Nous pouvons nous féliciter qu'au carrefour rue de Loivre, le passage piéton est maintenant accessible

aux personnes à mobilité réduite et replacé sous les lampadaires pour une meilleure visibilité.

- Dépôt sauvage : nous avons déposé plainte pour un dépôt sauvage rue de la Budelette
- Monsieur RIONDET demande où en ai la réflexion sur l'arrêt minute pour l'école : nous devons faire le point avec le grand Reims.
- Eclairage quartier de l'Europe : début des travaux à partir du 05 septembre. Il y aura des nouveaux mats en led consomment beaucoup moins, et à partir d'une certaine heure, le grand Reims baisse l'intensité de la lumière.
- Travaux d'assainissement sont finis pour la commune. Une expertise amiable contradictoire aura lieu le 07 septembre pour les désordres sur les installations de la mairie.
- Le carrefour des associations : le samedi 03 septembre.
- Madame LEGER : répartition des bénéfices de la brocante devait avoir lieu durant ce conseil. Nous n'avons pas eu le temps de finaliser. Cela sera pour le prochain conseil.
- Madame LEGER : demande des nouvelles sur l'éventuelle démission d'un conseiller. M le maire répond La procédure ne pourra pas avoir lieu.
- Madame VARLET : bancs dans le village ? pour le moment nous n'avons pas eu le temps de le faire.

Séance clôturée à 22h40

HABARE Nicolas	MUTZIG Stella	LABROUSSE Gilles
SANGNIER-CORNU Carole	EDWIGE Raymond	MOUSSA-DELIEGE Yasmine
DEGORRE Mickaël	IVALDI Corinne	SOWA Emilien
VARLET Marie-Noëlle	LEJEUNE Pascal	BAUDOUIN-RIMBERT Valérie
BONHOMME Alain	ROULOT-LEGER Elodie	PEREIRA Jean Pierre
RIONDET Christian	STEINMETZ Martine	PREVOTEAU Florence
LUISIN Caroline		



